

COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 22 JANVIER 2015

Présents : Paulette Bardeau, Aurélien Delage, Georges Piney, Bernard Pommier, Guillaume Rebinguet-Sudre, Pascale Sudre, Anaël, Aurélie et Francis Vignet.

Invités : Nicole et Bernard Delage, Luce Pommier

Excusé : Pierre Carrique, Jean-Marie Cousset

Ordre du jour :

- Préparation AG
- Les projets 2015
- Point souscription
- L'orgue
- Questions diverses

PREPARATION AG

Afin d'attendre les derniers retardataires, le Président propose de modifier légèrement l'ordre du jour et de commencer par le rapport d'activités 2014.

1. Le bilan d'activités 2014

Très rapidement :

- 5 concerts ont été programmés par l'association, qui ont permis d'accueillir 457 amateurs de musiques.
- A ces 5 concerts s'ajoute le week-end festif des 10 ans de Dom Rémi Carré, organisé les 25 et 26 octobre derniers. Sur le week-end c'est 281 personnes supplémentaires qui ont participé (les chiffres sont une estimation).

Ce qui fait donc pour l'année 2014 une fréquentation globale pour toutes les animations de 738 personnes.

- En plus des animations, il faut ajouter, les enregistrements de disques, au nombre de 3.
- Enfin l'association dom Rémi Carré a été invitée aux rencontres annuelles d'Orgue en France. Ainsi le Lundi 10 novembre dernier, le président s'est rendu à Paris pour témoigner de l'action de DRC lors de la table ronde organisée pour l'AG d'Orgue en France à Paris. Le thème de la table ronde étant : « restaurer, construire un orgue : quels financements aujourd'hui ? ». Le président profite du CA pour faire un rapide retour de sa participation à cette table ronde.

2. Les membres renouvelables

A cette assemblée générale, les membres renouvelables sont :

- Paulette Bardeau,
- Pascale Sudre
- Anaël Vignet

Ces trois membres ont manifesté leur envie de continuer. Anaël Vignet, postule à nouveau au poste de président.

3. Le remplacement du poste de trésorier

Bernard Pommier a manifesté lors de notre dernière réunion de CA son désir de démissionner du poste de trésorier. Il confirme ce jour sa position et ajoute qu'après réflexion, vues ses nouvelles obligations familiales, il démissionne également de son poste de conseiller d'administration.

Ainsi pour 2015, une place se libère au sein du conseil d'administration et le poste de trésorier est à pourvoir.

Grâce à l'entremise de Bernard Pommier, nous avons reçu la candidature de Monsieur Jean-Jacques Chabert, fidèle adhérent et souscripteur depuis de nombreuses années. Il fait partie de l'association « les amis de Bassac » et il est déjà trésorier d'une association sur Périgueux. Ainsi Monsieur Chabert pose sa candidature pour entrer au sein du conseil d'administration et postule au poste de trésorier.

4. Création du statut de « membre honoraire »

Afin de remercier des personnes investies au sein de l'association, il est proposé de créer un nouveau statut de membre honoraire. Pour cela il est nécessaire de modifier le règlement intérieur de l'association comme suit :

Ajout d'un article supplémentaire : « **Article 3 : Statut de membre honoraire**

Pour souligner l'implication active d'une personne dans la vie de l'association ou après avoir été membre du conseil d'administration, cette même personne, sur proposition du bureau, pourra devenir « membre honoraire » de l'association. Cette qualité permet d'assister et de participer aux réunions du conseil d'administration, mais sans droit de vote. Cette qualité se perd selon les modalités définies dans l'article 7 des statuts de l'association et l'article 4 ci-dessous du Règlement Intérieur. »

Le Président propose également de modifier l'article 12 comme suit : « *Article 12 : L'orgue Une des activités principales de l'association est d'aider à la construction d'un orgue Renaissance dans l'abbaye ~~après l'avis de l'Architecte en Chef des Monuments Historiques et de Monseigneur l'évêque d'Angoulême.~~ [...] »*

Sont proposés comme membres honoraires : Bernard Pommier et Bernard Delage.

Luce Pommier fait remarquer qu'elle est déçue de ne pas être reconnue comme membre honoraire de l'association alors que son investissement est égal à celui de son mari.

Il est expliqué que le statut de membre honoraire est proposé à une seule personne par couple afin d'éviter la démultiplication de ces nouveaux membres et que ceux-ci deviennent à terme plus nombreux que les membres de CA et provoquent ainsi un déséquilibre dans le fonctionnement de l'association.

Les membres du CA acceptent ces propositions de modifications du règlement intérieur de l'association. Il sera donc soumis au vote à la prochaine AG.

5. Nomination d'un responsable « relations presse »

Luce rappelle ses missions de correspondante avec la presse et explique en quoi celles-ci consistent. En effet, le départ de Bernard, s'accompagne également du désengagement de Luce. Il nous faut trouver quelqu'un pour communiquer les dates des concerts par mail aux différents partenaires presse : Charente Libre, Sud-Ouest, Courrier Français, Radio Accord et magazine Sortir. Ces missions impliquent une grande rigueur dans la tenue du calendrier.

Aucune personne présente ne se manifeste pour prendre la suite de Luce. Il est proposé d'accorder un délai de réflexion et de faire un appel à candidature lors de la prochaine AG.

PROJETS 2015

Deux projets sont connus à ce jour :

- **Concert en partenariat dans le cadre du Festival Musiques en Gâtine** : dimanche 31 mai à 16h, concert ensemble Spes Nostra avec Michel Bouvard à l'orgue et Jérôme Hantaï, viole de Gambe. Il est proposé d'organiser un repas le dimanche midi, à la fois

pour aider Musiques en Gâtine et également pour permettre une rencontre entre nos adhérents. Projet accepté et validé.

- **Enregistrement du 23 au 30 août 2015** : Cécile Orsini (flûte à bec), William Dongois (cornet) et Pierre Henri Jondot (orgue).

Aurélien et Guillaume étant tous les deux absents pour l'AG, ils nous présentent les autres projets 2015.

En fait, nous avons beaucoup trop de propositions, nous ne pourrions pas toutes les honorer... En vrac et dans le désordre (peut être avec une mauvaise orthographe...):

- Fabienne Charrier et Laurence Doutré – concert autour de l'orgue « les cuivres de la Renaissance ».
- Chœur Orfeo
- 2 clavecins Kevin Manent et Aurélien
- Récital d'orgue dans l'été Benoît Babel ou Paul Rousseau
- Récital d'hiver : récital de guitare par Olivier Chassin
- Des sorties de disque
- Des concerts suites aux différents enregistrements...

Des lieux de concert sont également proposés :

- Concert église de Xambes (commune du Président de la CC de la Boixe...)
- Chapelle Riffaud à Mornac

Rappel : de manière exceptionnelle cette année, le programme de l'abbaye sort en mars (pour la St Amant, le dimanche 1^{er} mars). Il faut donc fournir les dates de concert avant début février... Il serait bien de pouvoir en annoncer une ou deux.

Lors de l'AG une feuille avec les projets de 2015 (même si les dates ne sont pas précisées, au moins les périodes) sera distribuée.

POINT SOUSCRIPTION

Au 31 décembre, on a vendu pour 5240 € de tuyaux correspondant à la souscription sur la deuxième tranche. Ce qui représente 16,8 % du montant de la seconde tranche (31 110 €).

Pour info : en 2014, la souscription a rapporté 1 250 €

- Proposition ouvrir un livret ou compte épargne pour ne pas mélanger l'argent de la souscription des autres recettes – approbation du CA.
- Opération Tookets : a rapporté 309 € en 2014. Une opération du Crédit Agricole : le président parlera brièvement de cette opération lors de l'AG.

L'ORGUE

- **Assurance** : elle est résiliée depuis le 1^{er} janvier 2015, nous n'avons plus les moyens de la payer. L'orgue n'est donc plus assuré. Nous avons entrepris des démarches pour trouver une solution. Auprès de la mairie, la prise en charge de l'orgue dans le contrat d'assurance de la mairie, n'engendre aucun surcout mais cela nécessite que l'orgue devienne la propriété de la mairie. Nous avons donc pris des renseignements auprès de juristes : ils nous proposent de céder la nue-propriété de l'instrument à la mairie. Luce nous explique cette solution, qui est courante, il s'agit de céder la nue-propriété à la mairie et que l'association en garde l'usufruit. Les juristes nous ont préparé un protocole d'accord à signer entre l'asso, la mairie et l'assureur de la mairie. Nous

avons également démarché l'association Orgues en France mais notre situation est inédite et ils ne nous ont pas proposé de solution intéressante. Luce explique également, qu'il est tout à fait possible que la mairie paye une prime pour assurer l'orgue pour le compte de l'association. Ceci implique que la mairie ouvre un nouveau contrat pour l'orgue et paye le surcoût, équivalent probablement à ce que nous payons jusqu'à présent. Nous poursuivons donc nos démarches avec ces nouvelles données et une proposition sera faite lors d'un prochain CA.

- **Contrat d'entretien de l'instrument** : Nous n'avons jamais signé de contrat d'entretien pour l'instrument, comme c'est d'usage. Nous avons reçu la proposition de Quentin qui s'élève à un montant de 780 € TTC / an (prix révisables) pour une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction (à la date du 1^{er} novembre) – approbation du CA
- **Cout intervention dans cadre enregistrement** : L'association a été confrontée à de nouveaux surcoûts financiers dus notamment aux enregistrements. Des surcoûts que nous n'avions pas envisagés. Nous avons donc demandé à Quentin de nous faire un devis pour les coûts supplémentaires d'intervention pour accord en cas d'enregistrement – frais réel : 1377,60 € TTC. Des différents échanges qui ont eu lieu, il a été décidé de fixer des tarifs pour toute utilisation de l'orgue. Ainsi :
 - o Pour un mariage : 50 € / mariage et gratuit pour les résidents de la paroisse
 - o Pour un concert : 150 € / concert pour une mise à disposition de l'instrument. Cette somme sera présentée comme une participation aux frais de maintenance et d'assurance de l'instrument.
 - o Pour un enregistrement : deux cas de figure
 - *Utilisation de l'orgue en l'état* : donner un concert au profit de l'orgue ou participation de 100 € / jour
 - *Si intervention spécifique de Quentin* : 1400 €.
- **Devis pour les problèmes d'humidité de l'orgue** : 9600 € TTC sans l'option estrade (frais sup estrade : 1300 € HT). Bernard Delage propose de s'accorder un délai de 3 mois supplémentaire pour faire d'autres essais. De toute manière l'association n'a pas les moyens actuellement de prendre en charge le coût des travaux.
- **Dédommagement paroisse pour électricité**. D'un commun accord et après discussion il est convenu de ne pas verser de dédommagement à la paroisse pour l'électricité. Bernard Delage rappelle que le nombre de kilowattheures utilisés lors des concerts (pour l'éclairage) et pour le chauffe bottes est de l'ordre de 50 € par an. La contribution de l'association est plutôt dans le prêt gratuit de l'instrument pour les messes et également de l'animation de certaines messes par nos conseillers artistiques. C'est un échange de bons procédés.

Ordre du jour épuisé et épuisant ! Clôture de la séance.

AG : samedi 14 février 2015 à 15h30 salle Casino.